

Le Président

COMMUNIQUE DES DECISIONS DE LA CNDP DU 3 DECEMBRE 2008

Lors de la réunion du 3 décembre 2008, la Commission nationale du débat public a examiné les dossiers suivants :

I – Nouvelles saisines

1 – Projet d’extension des infrastructures portuaires et prolongement du Grand Canal du Havre

Par lettre en date du 27 octobre 2008, reçue le 29 octobre, le Directeur général du Grand Port Maritime du Havre a saisi la Commission nationale du débat public d’un projet d’extension des infrastructures portuaires et de prolongement du Grand Canal du Havre. Ce projet consiste à relier par un canal de gabarit fluvial le Grand Canal du Havre (au gabarit maritime) à la partie est du Canal de Tancarville dont les écluses permettent l’accès à la Seine, afin d’étendre les infrastructures portuaires et aménager les espaces nécessaires à la poursuite du développement économique du port.

La Commission a décidé que ce projet doit faire l’objet d’un débat public que la Commission organisera elle-même et dont elle confiera l’animation à une commission particulière.

Cette décision est fondée sur les éléments suivants :

- l’intérêt national du projet, par l’accroissement des capacités portuaires et le développement du trafic des marchandises par voie fluviale,
- les impacts significatifs du projet sur les milieux naturels et notamment sur la Réserve naturelle,
- l’importance des enjeux socio-économiques, par le développement de la zone d’activités industrielles et l’augmentation des activités portuaires.

La Commission a nommé M. Claude GUILLERME Président de la Commission particulière du débat public sur le projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du Grand Canal du Havre.

2 – Projet d'aménagement des itinéraires routiers départementaux Ancenis-Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (RD 763 et 117) et Ancenis –Beaupréau-Cholet (RD 763 et 752)

Par lettre en date du 1^{er} octobre 2008, reçue le 17 octobre 2008, le Président du Conseil général de Loire-Atlantique et le Président du Conseil général de Maine-et-Loire ont saisi la Commission nationale du débat public d'un projet d'aménagement en 2 x 2 voies des routes départementales entre Ancenis et Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (RD 763 et RD 117) et entre Ancenis et Beaupréau-Cholet (RD 763 et RD 752). Ces itinéraires ont un tronçon commun de 15,5 km entre Ancenis et Saint-Rémy-en-Mauges (RD763).

Le coût de cet aménagement d'une longueur totale de 77 km (25 en Maine-et-Loire et 52 en Loire-Atlantique) est estimé à 442 M€ (160 M€ pour le département de Maine-et-Loire et 282 M€ pour le département de la Loire-Atlantique).

Le programme d'aménagement est scindé en 8 opérations distinctes, dont 2 ont déjà fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique :

- nouveau franchissement de la Loire à Ancenis,
- liaison Liré – Saint-Rémy-de-Mauges (RD 763),
la concertation a déjà été engagée sur le tracé,
- liaison Saint-Rémy-de-Mauges - limite départementale (RD 763),
la concertation a déjà été engagée sur le tracé,
- liaison limite départementale Vallet-Clisson (RD 763),
la concertation a déjà été engagée sur le tracé (deux tronçons préférentiels),
- la déviation Nord Ouest de Clisson (RD 763),
elle a été mise en service à 1 x 2 voies en 2005,
- la liaison Clisson-A83 (RD 117),
Cette opération a été déclarée d'utilité publique en octobre 2005,
- la liaison A83 – Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (RD 117),
la concertation a été engagée sur le tracé (principe du tracé retenu),
- la liaison Saint-Rémy-en-Mauges-Beaupréau (RD 752),
la concertation a été engagée sur le tracé,
Cette opération vient raccorder la liaison Beaupréau-Cholet déjà réalisée en 2 x 2 voies.

La Commission a décidé que ce projet ne doit pas faire l'objet d'un débat public. Cette décision est fondée sur les éléments suivants :

- les deux itinéraires sont constitués de plusieurs tronçons pour lesquels, à l'exception du franchissement de la Loire, la concertation a déjà été engagée et pour deux d'entre eux l'utilité publique déjà déclarée,
- les deux itinéraires figurent aux schémas routiers des départements de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique, approuvés respectivement en 2005 et 2006,
- si les raccordements aux autoroutes A11, A83 et A87 peuvent revêtir un caractère d'intérêt national, le projet d'aménagement répond d'abord à un souci d'aménagement des territoires départementaux et de développement économique local.

Mais la Commission, qui aurait apprécié d'être saisie plus tôt, au moment où toutes les options sont encore possibles, considérant que les impacts du projet d'aménagement sur les milieux naturel et agricole sont significatifs, recommande aux Conseils généraux de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique de poursuivre la concertation selon certaines modalités pour les tronçons n'ayant pas encore fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique.

La concertation recommandée, placée sous l'égide d'une personnalité indépendante qui en sera le garant, aura pour but d'assurer l'information et l'expression de la population, notamment à l'occasion de réunions publiques. Elle portera sur les objectifs assignés au projet, ses enjeux économiques pour l'aménagement des territoires concernés et son éventuelle intégration dans un contournement plus large, par l'Ouest et le Nord, de l'agglomération nantaise tel qu'il apparaît dans les schémas routiers. Elle portera également sur les conséquences et enjeux environnementaux du projet, notamment son impact sur les zones protégées.

II – Débats décidés

- Projet ERIDAN de canalisation de transport de gaz naturel entre Saint-Avit (Drôme) et Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône)

La Commission a nommé M. Patrick LEGRAND, Vice-président de la Commission nationale du débat public, Président de la Commission particulière du débat public sur le projet de canalisation de transport de gaz naturel entre Saint-Avit (Drôme) et Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône).

- Projet d'extension et de développement du port de Calais

Sur proposition de M. Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT, président de la Commission particulière du débat public sur le projet d'extension et de développement du port de Calais, la Commission nationale a décidé de nommer membres de la Commission particulière du débat public :

- Melle Clara BANCHEREAU,
- Mme Patricia BROSSIER,
- M. Claude HANOTEAU,
- M. François PERDRIZET.

Le dossier du débat sera soumis à la Commission nationale en mai 2009 pour un débat qui se déroulera de la fin Août au 15 novembre 2009.

- Projet de ligne ferroviaire entre Montpellier et Perpignan

Le dossier du débat sera soumis à la Commission nationale en février 2009 pour un débat qui se déroulera de début mars à la fin juin 2009 et comportera dix réunions publiques.

III – Concertations recommandées

Par lettre en date du 1^{er} décembre 2008, GRT gaz a rendu compte des modalités de la concertation menée par GRT gaz sur le projet de canalisation de transport de gaz naturel entre Loon Plage (59) et Cuvilly (60).

Ce compte rendu comporte la liste et les dates des réunions organisées le long du tracé du futur ouvrage, les transparents présentés en réunions publiques ainsi que le dossier de concertation remis à chaque. M. Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT, nommé personnalité indépendante garant de la concertation remettra le 5 janvier 2009 un rapport sur cette concertation.

IV - Questions diverses

Le projet de convention constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique « Participation du public, décision, démocratie participative » sera examiné le mercredi 17 décembre 2008 au siège du CNRS par les partenaires fondateurs, à savoir le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET), la Commission nationale du débat public (CNDP), le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT), Réseau Ferré de France (RFF) et Réseau de transport d'électricité (RTE).

L'objectif est d'aboutir à une réunion constitutive du Groupement d'intérêt scientifique, dont l'objet est de développer la recherche sur la participation du public aux processus décisionnels et la démocratie participative, à la fin du premier trimestre 2009.

Le Président

Philippe DESLANDES